

Votation du **20 mars 2016** sur la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III-VD)

La réforme vaudoise d'imposition des entreprises (RIE III-VD) est un projet fiscalement et socialement équilibré. Il est indispensable pour préserver notre économie prospère et sauvegarder nos emplois. Il offre d'importantes prestations sociales à la population.

RIE III-VD - de quoi s'agit-il ?

Le projet vaudois de réforme de l'imposition des entreprises résulte d'un **accord entre la gauche et la droite**. Il vise à parer la suppression des statuts spéciaux accordés jusque-là aux entreprises qui exercent l'essentiel de leurs activités à l'étranger. Le projet prévoit :

- L'application d'un **taux unique pour toutes les entreprises à 13,8%**. C'est une baisse pour les entreprises qui exercent leurs activités en Suisse, mais une hausse pour les entreprises qui réalisent la majorité de leur bénéfice à l'étranger.
- Des mesures sociales qui comprennent une **hausse substantielle des allocations familiales**, des mesures en faveur de la protection des travailleurs ainsi qu'une extension des aides pour les primes d'assurances-maladie.

Une réforme indispensable pour rester attractif

Au niveau national, le Conseil fédéral d'abandonner les statuts fiscaux spéciaux pour se conformer aux standards internationaux.

Si nous ne réagissons pas à la suppression des statuts spéciaux, le taux d'imposition des entreprises actuellement bénéficiaires d'un statut spécial passeront d'un taux d'imposition de 8 à 11% au taux ordinaire de 22%. **Sans la réforme, le canton de Vaud ne sera plus attractif** pour les entreprises internationales souhaitant s'établir chez nous. Il sera difficile de conserver celles qui sont déjà présentes et presque impossible d'en attirer de nouvelles.

L'adoption d'un taux unique de 13,8% permettra de **garder ces entreprises dans le canton et de rester compétitif** en comparaison nationale et internationale. Si nous ne réformons pas notre fiscalité cantonale, les sociétés actuellement soumises à des régimes spéciaux partiront, avec des pertes d'emplois massives.

Le taux de 13,8% est acceptable pour les entreprises qui sont actuellement bénéficiaires d'un statut spécial. Elles subiront **une hausse de leur imposition des bénéfices**, estimée globalement à 50 millions de francs.

Maintenir les emplois dans le canton de Vaud

Actuellement, en tenant compte des effets indirects (achats et investissements dans le canton) ainsi que des effets induits (achats et investissements de leurs fournisseurs), les **220 sociétés** bénéficiaires d'un statut spécial (chiffre 2011) sont à l'origine de **25'000 emplois** (en équivalent plein temps).

En misant sur un taux médian attractif pour les entreprises nationales et internationales qui donnent du travail, la réforme de la fiscalité des entreprises permettra de **maintenir l'emploi** et de **préserver un tissu économique diversifié**.

Des recettes fiscales durables

La baisse du taux ordinaire de l'imposition des entreprises entraînera une baisse nette des recettes de 285 millions de francs pour l'Etat de Vaud, en tenant compte du fait que **les sociétés bénéficiant actuellement de statuts spéciaux paieront environ 50 millions d'impôts supplémentaires**.

Parallèlement, la RIE III-VD améliorera le cadre fiscal cantonal, rendant **la région attrayante pour l'implantation de nouvelles sociétés et le développement de PME**. Ainsi, la RIE III-VD **garantit des ressources durables et croissantes** pour financer l'Etat, en favorisant le dynamisme économique. Sans la réforme, l'effet serait inverse: Les sociétés partiraient petit à petit s'établir ailleurs, et le chômage augmenterait.

Un compromis avantageux pour la population

La réforme vaudoise des entreprises ne prévoit pas seulement des mesures en faveur des entreprises. Elle prévoit aussi d'importantes mesures qui profiteront directement aux familles et aux travailleurs.

Fruit d'un **compromis entre la gauche et la droite**, elle **augmente les allocations familiales** et les **capacités pour l'accueil de jour (crèche, garderie)**, pour un montant total de **120 millions à charge des employeurs**.

Le **montant des primes d'assurances-maladie sera réduit** pour de nombreuses familles. Des mesures sociales pour la protection des travailleurs sont également englobées dans ce projet.

Accepter la **RIE III-VD** c'est dire **OUI** à ...

... à un **taux unique** qui permettra de **rester attractif** au niveau national et international et de **conserver les emplois** dans notre canton ;

... l'**égalité de traitement** entre toutes les entreprises ;

... une **hausse des allocations familiales** et des **capacités d'accueil de jour** des enfants, pour un montant d'au moins **120 millions** de francs par an de la part des employeurs ;

... une **fiscalité prévisible** pour les entreprises établies chez nous ou celles qui souhaitent s'y établir. Les multinationales verront toutefois leur taux augmenter dans une mesure acceptable ;

... une solution garantissant **des recettes fiscales durables**, favorisant le développement économique à **long terme** et compatible avec les nouveaux standards fiscaux internationaux.